

# PASSERELLES DE L'AVENUE PAUL DOUMER ARCUEIL · VAL DE MARNE

|                           |   |
|---------------------------|---|
| <b>Maîtrise d'ouvrage</b> | Conseil Général du Val-de-Marne                                       |
| <b>Equipe</b>             | JM L'Anton, paysagiste urbaniste / DDE 94, Maître d'Oeuvre général    |
| <b>Programme</b>          | Création de deux passerelles  |
| <b>Mission</b>            | Maîtrise d'oeuvre AVP complet et autres phases partielles (PRO à AOR) |
| <b>Coût de la mission</b> | 27 K€ HT  |
| <b>Emprise</b>            | 2 passerelles 22 et 28 ml   |
| <b>Coût des travaux</b>   | 630 K€ HT pour les 2 passerelles                                      |
| <b>Date</b>               | 2000-2006   |



La Direction Départementale de l'Équipement du Val de Marne a lancé une étude de réalisation de deux passerelles, l'une devant franchir l'avenue Raspail (RD 127) et l'autre la Bièvre. Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la RD 61 dans la traversée d'Arcueil. Ces passerelles permettront le franchissement des piétons et vélos, le passage d'une canalisation d'eau Ø1200 et un accès direct entre la RD 127 et la RD 61.

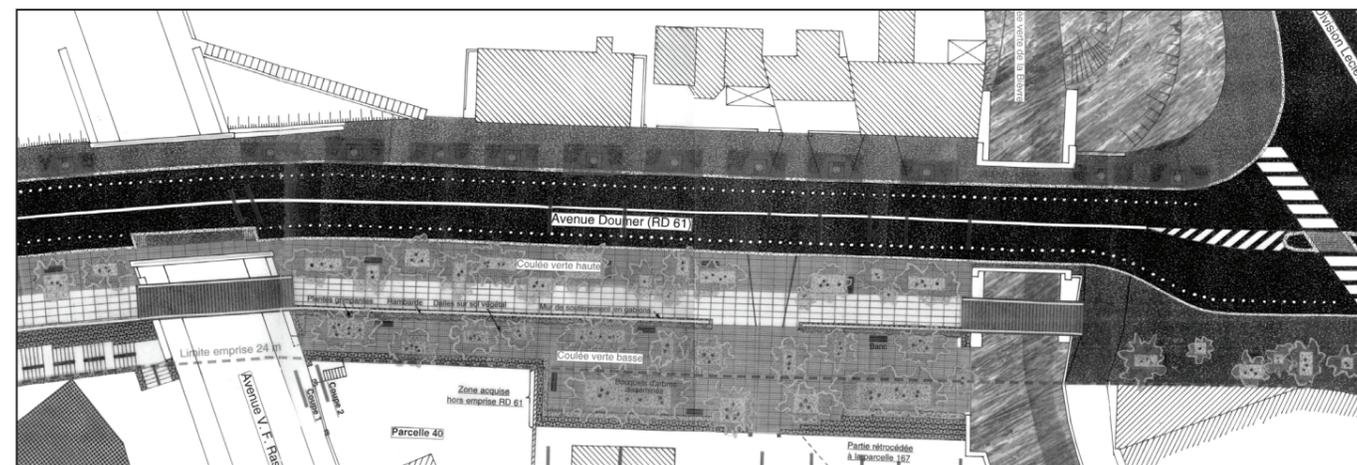
Dans les années 1960, un tracé est esquissé pour un contournement secondaire de Paris, entre le périphérique et l'A86. A Arcueil, ce tracé emprunte l'avenue Laplace, dont il est décidé qu'elle passerait de 16 à 24m de largeur afin d'aménager une 2x2 voies confortable. Cette vision routière s'estompe dans les années 1980, et au début des années 1990, il est décidé de créer une promenade (« coulée verte ») en lieu et place de l'élargissement initialement prévu.

Cette ancienne voie dessinée entre 1850 et 1860, traverse le fond de la vallée de la Bièvre en remblai et traverse la rivière et l'avenue Raspail (RD127) par deux ponts successifs. Nous proposons de créer deux passerelles parallèles aux ponts anciens pour accueillir les nouvelles circulations douces de la promenade.

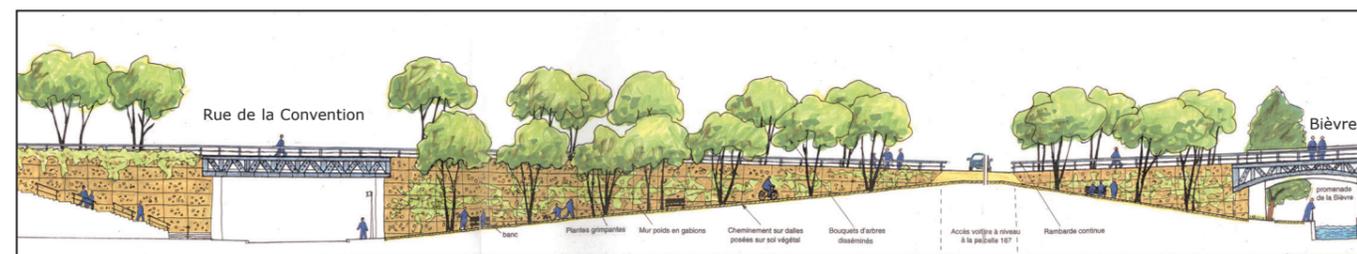
Dans le cadre du réaménagement de l'avenue, que nous menons en maîtrise d'œuvre pour le Conseil Général, une mission spécifique nous est alors confiée pour concevoir les deux passerelles.

Outre les contraintes traditionnelles de ce type d'ouvrages (tirants d'airs, portée et structure, insertion des culées, etc.), le passage d'une conduite d'eau potable d'1,20 m de diamètre devait être intégrée sous les passerelles. Cette conduite ne sera fonctionnelle que dans plusieurs années puisque ce projet vient doubler une conduite en fin d'exploitation et qui sera abandonnée. Cette conduite alimente les Hauts de Seine depuis les réservoirs de Villejuif. Son insertion dans les ouvrages, réalisée par anticipation, permettait de trouver une solution technique économique et un co-financement significatif de la part du Syndicat des Eaux d'Île de France.

La structure est donc très légère avec des poutres treillis portant circulations et conduite d'eau. L'ensemble, sobre et élégant, s'harmonise avec les deux ouvrages existants auxquels ils se raccordent latéralement. Les liaisons piétonnes et cycles ont été particulièrement soignées puisqu'elles sont structurantes pour les différents projets : l'avenue Laplace et sa coulée verte surplombent l'avenue Raspail et ses circulations tous modes; la Bièvre qui, canalisée et couverte, sera réouverte en 2014, accueillera à cette occasion une nouvelle coulée verte.



Plan d'ensemble



Coupe élévation



Promenade de l'avenue Paul Doumer



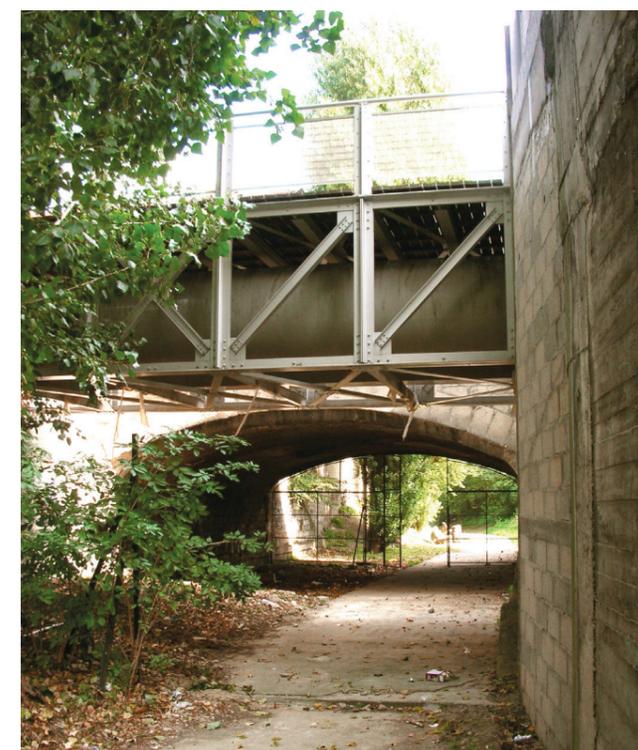
Détails



Vue de la passerelle sur la rue de la Convention



Passerelle rue de la Convention



Passerelle de la Bièvre